

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2017	
Date d'affichage et de convocation 18 juillet 2017	L'an deux mil dix-sept, le vendredi 21 JUILLET 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de Puiseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
<u>Nombre de membres</u> En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 19	Étaient présents : Monsieur Yves MURRU, Maire, M ANDRIEU, G BIRBA, B CARDOT, S DE CAMPOS, K DIEBKILE, B FARRAN, M JOUANY, JP LEFEBVRE, R MONTAGNA, JJ PERCHAT, M POUILLIE, S RENE, T TABORSKI Procuration : N BERGERAT (M JOUANY), V GARCIANNE (pouvoir à JJ PERCHAT), C JOACHIM (pouvoir à K DIEBKILE), C KLUG (pouvoir à Y MURRU), A SORTAIS (pouvoir à M ANDRIEU) Absents : O BECRET, C HENRIET, D LASSOUED, G MEKLER Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : M JOUANY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00, donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 et le soumet au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Maryvonne JOUANY
Monsieur le Maire donne lecture l'ordre du jour.

17/42 – Désignation architecte pour réalisation salle de spectacles et mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du gymnase André MALRAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 17 février 2017 autorisant la procédure de désignation d'un AMO (aide à maîtrise d'ouvrage) pour la constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour la réalisation de la salle de spectacles avec la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du gymnase André Malraux

Vu la candidature retenue du cabinet ACOMO 95 et le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de spectacles et la réhabilitation du gymnase André Malraux aux normes PMR

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse proposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le Groupement LUSSO ET LAURENT/OPERANTI.SITEREC INGENIERIE/ON'DIN maître d'œuvre pour la construction de la salle de spectacles et la réhabilitation du gymnase André Malraux aux normes PMR

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout autre document afférent à la procédure

DONNE pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

17/43 – Marché pour remise en état rue des Glycines, mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité réduite) des arrêts de bus et création d'une B.A.V.E. (Borne d'Apport Volontaire Enterrée) rue de la Grange

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la rue des Glycines en remplaçant préalablement la canalisation d'assainissement sous chaussée

Considérant le déplacement des arrêts de bus de la ligne sillonnant le Bois du Coudray et la mise en accessibilité de ces arrêts pour les personnes à mobilité réduite (PMR), subventionné à 70 % par le STIF (Syndicat Intercommunal des Transports Franciliens du Conseil Régional)

Considérant l'installation d'une borne d'apport volontaire par le SIGIDURS rue de la Grange et les travaux préalables à cette opération

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse proposé par INTEGRAL ENVIRONNEMENT, aide à maîtrise d'ouvrage, sur le marché public regroupant ces trois missions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le groupement MEDINGER & ENVIRONNEMENT TPL pour la réalisation de ces ouvrages

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout autre document afférent à la procédure

DONNE pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant formulée dans le public, la séance est levée à 20h07

Le Maire,
YVES MURRU

La Secrétaire,
Maryvonne JOUANY